

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**N° DE\_2025\_034**

**Membres en exercice : 18**

**Présents : 13**

**Votants : 13**

**Nombre de votes « Pour » : 13**

**« Contre » : 0**

**Abstentions : 0**

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Fêtes de Strenquels sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Serge ROCHA, Guy GIMEL, Laurent ROCHELLI.

Représentés :

ABSENTS / EXCUSES : Gabrielle COLLIGNON, Jean Vincent FEIX, Thierry CHASSAING, Christian DAURAT, Alexandre BARROUILHET.

Secrétaire de séance : Guy GIMEL

Date de la convocation : 20/06/2025

**Objet : Station des Scourtils - Avenant n°2**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical les travaux de réalimentation du Causse de Martel. Ces travaux ont démarré par la sécurisation du Vignon en Quercy et des EDD puis ce sont poursuivis par le réservoir de Croix Rempart, l'adduction du réservoir de Croix Rempart et l'adduction de la SOLEV ainsi que la station de production des Scourtils.

Au cours des travaux à la station des Scourtils, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

- Ajout d'un inverseur de source au niveau de l'alimentation électrique pour **13 530,00 € HT**
- Modification du disjoncteur général BT dans le local HT pour **17 334,00 € HT**
- Ajout d'une pompe d'épuisement dans la bêche d'eau traitée pour **2 315,18 € HT**
- Ajout d'une vanne de décharge de pression sur la canalisation de refoulement pour **7 558,53 € HT**
- Renouvellement des canalisations dans le puits des Scourtils pour un montant de **12 351,75 € HT**
- Démontage des équipements de l'ancienne station et évacuation de l'ancien transformateur électrique et démolition de l'ancienne station pour un montant de **2 914,25 € HT**
- Ajout d'une fonction au niveau de la vanne de remplissage

Date de transmission de l'acte: 07/07/2025  
Date de réception de l'AR: 07/07/2025  
046-200094647-DE\_2025\_034-DE  
A G E D I

pour un montant de **3 086,86 € HT**

- Ajout d'une passerelle de sécurisation de l'accès aux Scourtils pour un montant de **3 322,30 € HT**

- Ajout d'un débitmètre sur canalisation Croix Rempart pour un montant de **4 130,00 € HT**

- Démolition du bâtiment de l'ancienne station de pompage (conservation du puits d'origine existant) en complément des travaux de démolition prévus initialement pour un montant de **4 000,00 € HT**

**Soit un total de 70 542,87 € HT**

Le bilan est le suivant :

Marché de travaux	Montant du Marché HT	Moins-values HT	Plus-Values HT	Montant du marché final HT
Travaux de sécurisation des secteurs du Vignon en Quercy et des Eaux du Doux	2 028 344,50 €	31 681,26 €		1 996 663,24 €
SOLEV	243 853,50 €	6 200,00 €		237 653,50 €
Création de la nouvelle station de pompage des Scourtils	1 552 598,00 €		70 542,87 €	1 623 140,87 €
Création du réservoir de Croix Rempart	1 601 257,00 €			1 601 257,00 €
Travaux de pose des canalisations d'adduction des réservoirs de Croix Rempart et de Gaillard	2 147 579,41 €	60 467,27 €		2 087 112,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 329 778,91 €</b>	<b>92 148,53 €</b>	<b>70 542,87 €</b>	<b>7 308 173,25 €</b>

Le budget est respecté avec une moins-value globale de 21 605,66 € HT sur l'ensemble des premiers marchés liés à la restructuration.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de l'autoriser à signer l'avenant n°2 au marché de travaux des Scourtils dont le montant total s'élèvera à 1623 140,87 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avenant n°2 induisant une plus-value sur le montant du marché soit 1 623 140,87 € HT.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Date de transmission de l'acte: 07/07/2025  
Date de réception de l'AR: 07/07/2025  
046-200094647-DE\_2025\_034-DE  
A G E D I

Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,

Guy GIMEL

Rendu exécutoire le : 07/07/2025

Transmis en Sous-Préfecture le : 07/07/2025

Publiée :07/07/2025

Date de transmission de l'acte: 07/07/2025

Date de reception de l'AR: 07/07/2025

046-200094647-DE\_2025\_034-DE

A G E D I